

DECRET N° 70/19'8 du 11/6/70

portant nomination de Monsieur BONGHO-NOUARRA Maurice Stéphane, Ingénieur des Travaux Agricoles de 3^e échelon en qualité de Directeur Général des Services Agricoles et Zootechniques.

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo ;

Vu la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 62-442 du 29 décembre 1962 créant une Direction de l'Agriculture ;

Vu le décret n° 64-4 du 7 Janvier 1964 fixant les indemnités de représentation accordées aux titulaires des postes de Directions et de Commandement, notamment en ses articles 3 et 6 ;

Vu l'arrêté n° 4.287 /BB 30-05 du 17 Octobre 1969 portant nomination de Monsieur BONGHO-NOUARRA Maurice Stéphane en qualité du Directeur de la Section Agricole du Lycée Technique d'Etat de Brazzaville,

Vu la lettre n° 165/PR-CAB/E 02-05, A 15-16 du 3 Juin 1970 de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;

Vu les nécessités de service ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

D E C R E T E :

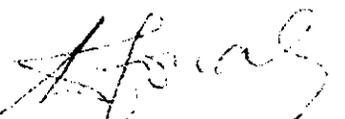
ARTICLE 1er.- Monsieur BONGHO-NOUARRA Maurice Stéphane, Ingénieur des Travaux Agricoles de 3^e échelon des cadres de la Catégorie A hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture), Directeur de la Section Agricole du Lycée Technique d'Etat est nommé Directeur Général des Services Agricoles et Zootechniques en remplacement de Monsieur TROTE Arthur appelé à d'autres fonctions

ARTICLE 2.- Monsieur BONGHO-NOUARRA bénéficiera des avantages accordés aux Directeurs des Services Centraux.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 11 Juin 1970

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat
Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail
le Vice-Président du Conseil d'Etat
chargé de l'intérim


Commandant M. N'G O U A BI .-

Commandant A. RAOUL.-

Le Ministre des Finances et
du Budget
Le Ministre des Affaires Etrangères
chargé de l'intérim

Le Ministre du Développement, chargé
des Eaux et Forêts

A. DIAWARA.-

A. ICKONGA.-